CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 22 AVRIL 2014			
Nombre de Conseillers L'an deux mil quatorze, le vingt deux avril, à dix neuf			
en exercice : 19	heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de		
Présents: 18	CHEMERE, dûment convoqué, s'est réuni en session		
Votants: 19 ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur George			
Procuration: 1	cocuration: 1 LECLEVE, Maire.		
Convocation: 11 avril 2014	Présents: M. Georges LECLEVE, Maire M. MMES Virginie PORCHER, Marie-Laure DAVID, Gérard CHAUVET, Adjoints M. MMES Jean-Marc VOYAU, Jacques CHEVALIER, Karine FOUQUET, Romain RUNGOAT, Sabrina PENNETIER-BIGOT, Anthony LATOUCHE, Conseillers municipaux délégués. M. MMES Sylviane GIBET, Valérie LEBLOND, Anne BRUNETEAU, Philippe BRIAND, Christelle GUIGNON, Dominique MUSLEWSKI, Nicolas BOUCHER, Tatiana BERTHELOT, Conseillers municipaux Absents excusés: M. Michel GRAVOUIL, Adjoint, pouvoir donné à M. Georges		
	LECLEVE		
	A été élu secrétaire de séance : M. Anthony LATOUCHE		
Date d'affichage	28 avril 2014		

Monsieur le Maire donne lecture de l'ordre du jour et propose au Conseil municipal d'ajouter les points suivants :

- Election des membres du CCAS au sein du Conseil municipal.
- Désignation des délégués aux commissions de la CCCPR.

Le Conseil municipal donne son accord.

► DE-2014/30 – Détermination des commissions et comités municipaux

Monsieur le Maire, rapporteur, expose :

« L'article L. 2121-22 du C.G.C.T. permet au conseil municipal de constituer des commissions municipales. Dans les communes de plus de 1 000 habitants, la composition des différentes commissions doit respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée communale. ».

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et voté, arrête avec 16 voix « Pour » et 3 voix « Contre » la commission communale suivante:

Vie associative, enfance, jeunesse,	Gérard CHAUVET
enseignement, culture, loisirs, sport et	Jean-Marc VOYAU, Sabrina PENNETIER-
réceptions	BIGOT, Dominique MUSLEWSKI, Karine
_	FOUQUET, Anthony LATOUCHE, Romain
	RUNGOAT,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, arrête à l'unanimité des membres présents, les commissions et comités communaux suivants:

commissions et commes communaux surv	uits.	
Affaires sociales, accueil nouveaux	Marie-Laure DAVID	
habitants, personnes âgées, cimetière	Sylviane GIBET, Anthony LATOUCHE, Anne	
	BRUNETEAU, Tatiana BERTHELOT	
Cadre de vie, sécurité, environnement,	Virginie PORCHER	
PLU, urbanisme, relations avec les	Christelle GUIGNON, Jacques CHEVALIER,	
professionnels	Romain RUNGOAT, Philippe BRIAND, Valérie	
	LEBLOND, Dominique MUSLEWSKI, Anne	
	BRUNETEAU	
Bâtiments communaux, voirie, Plan de	Michel GRAVOUIL	
mise en accessibilité de la voirie et des	Nicolas BOUCHER, Philippe BRIAND,	
aménagements des espaces publics	Christelle GUIGNON, Jean-Marc VOYAU,	
(PAVE)	Sabrina PENNETIER-BIGOT, Jacques	
	CHEVALIER	
Finances	Romain RUNGOAT	
	Nicolas BOUCHER, Jacques CHEVALIER, Anne	
	BRUNETEAU	
Comité « Communication »	Karine FOUQUET, Virginie PORCHER, Marie-	
	Laure DAVID, Jean-Marc VOYAU, Sylviane	
	GIBET	
Comité « révision du PLU »	Georges LECLEVE, Virginie PORCHER, Valérie	
	LEBLOND, Nicolas BOUCHER, Christelle	
	GUIGNON, Jacques CHEVALIER, Philippe	
	BRIAND, Anne BRUNETEAU, Sylviane GIBET,	
	Jean-Marc VOYAU, Gérard CHAUVET	
Salle multifonctions « ELLIPSE »	Gérard CHAUVET	
	Sabrina PENNETIER-BIGOT, Valérie	
	LEBLOND, Jean-Marc VOYAU	
Commission Appel d'offres et marchés		
publics (MAPA)	Valérie LEBLOND, Nicolas BOUCHER, Michel	
Pour les communes de moins de 3500		
habitants, elle est constituée, outre du		
maire, président de droit, de trois	GUIGNON, Philippe BRIAND	
autres membres et trois suppléants		

Monsieur Georges LECLEVE, Maire, est le président de droit de toutes ces commissions. Il pourra néanmoins se faire représenter par un adjoint ou un conseiller délégué.

Accusé de réception en préfecture	
044-214400400-20140422-D2014-30-DE	
Date de télétransmission : 29/04/2014	
Date de réception préfecture : 29/04/2014	

▶ DE-2014/31 – Composition du Conseil d'administration du CCAS

Monsieur le Maire, rapporteur, expose :

« Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) est un établissement public communal obligatoire dans chaque commune. Il est géré par un Conseil d'Administration, présidé par le Maire. Le Conseil d'Administration comprend en nombre égal, 4 à 8 membres élus et 4 à 8 membres nommés. Le Conseil municipal doit fixer le nombre. Les membres élus sont désignés en son sein par le Conseil municipal. Les membres nommés le sont par le Maire pour leur action de prévention, d'animation et de développement social. »

Commune de CHEMERE

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des votants :

- Fixe à 6 le nombre des membres élus par le Conseil municipal en son sein ;
- désigne les membres suivants pour siéger au sein du CCAS :

Centre Communal d'Action Sociale	<u>Président</u> : Georges LECLEVE
	Membres élus: Sylviane GIBET, Anthony LATOUCHE, Tatiana BERTHELOT, Anne BRUNETEAU, Marie-Laure DAVID, Jacques CHEVALIER

Accusé de réception en préfecture
044-214400400-20140422-D2014-31-DE
Date de télétransmission : 29/04/2014
Date de réception préfecture : 29/04/2014

► DE-2014/32 – Représentants des différents syndicats et associations diverses

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, détermine ses représentants dans les différents syndicats ou associations diverses comme suit :

syndicats ou associations diverses comme suit.		
ASSOCIATIONS		
INSERETZ	Valérie LEBLOND	
	Marie-Laure DAVID	
ADAPEI	Sylviane GIBET	
DOMUS	Karine FOUQUET	
TRIOLET DE RETZ	<u>Titulaire</u> : Gérard CHAUVET	
	Suppléant: Georges LECLEVE	
Bibliothèque municipale « Le Marque	Valérie LEBLOND, Gérard CHAUVET	
Page »		
OGEC Ecole Privée « Notre Dame »	Sabrina PENNETIER-BIGOT, Gérard	
	CHAUVET	
Maison de retraite d'ARTHON EN RETZ	TZ Marie-Laure DAVID	
SYNDICATS INTERCOMMUNAUX		
Syndicat Intercommunal d'Alimentation	<u>Titulaire</u> : Georges LECLEVE	
en Eau Potable (SIAEP)	Suppléant : Sabrina PENNETIER-BIGOT	
Syndicat Départemental D'énergie de	<u>Titulaires</u> : Valérie LEBLOND, Christelle	
Loire-Atlantique (SYDELA)	GUIGNON	
	Suppléants: Georges LECLEVE, Jean-	
	Marc VOYAU	
Association pour le Développement du	<u>Titulaire</u> : Georges LECLEVE	
Bassin Versant de la Baie de Bourgneuf	Suppléant: Philippe BRIAND	
(SAGE)		
RELATIONS AVEC CONCESSIONNAIR	ES RESEAUX	
Correspondant ERDF	Philippe BRIAND	
RELATIONS AVEC L'ETAT		
Référent sécurité routière	Virginie PORCHER	
Correspondant défense	Michel GRAVOUIL	

Accusé de réception en préfecture
044-214400400-20140422-D2014-32-DE
Date de télétransmission : 29/04/2014
Date de réception préfecture : 29/04/2014

► DE-2014/33 – Délégations de pouvoirs

Monsieur le Maire, rapporteur, expose aux membres du Conseil municipal, que les

dispositions du Code général des collectivités territoriales (C.G.C.T.) (article L 2122-22 et L 2122-23) permettent au Conseil municipal de déléguer au maire un certain nombre de ses compétences.

Les membres du Conseil municipal, après avoir pris connaissance des 24 domaines déterminés et délibéré, décident avec 18 voix « Pour » et 1 voix « Contre », dans un souci de faciliter l'administration des affaires communales, de confier à Monsieur le Maire, pour la durée du présent mandat, les délégations suivantes :

- De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur à 20 000,00 €uros H.T., ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
- De décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;
- De passer les contrats d'assurance, ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;
- De créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;
- De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;
- D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
- De décider l'aliénation de gré à gré de biens immobiliers jusqu'à 4 600 euros ;
- De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts ;
- De fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme ;
- D'exercer, au nom de la commune, dans le périmètre défini par la délibération n° 2008/46 du 26 mars 2008 instituant le droit de préemption urbain (D.P.U) sur tous les biens classés en zones U et AU du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.), les droits de préemption défini par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire;
- D'intenter au nom de la commune des actions de justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle. Cette délégation est générale pour tous litiges portés devant toutes les juridictions civiles, pénales, administratives, françaises ou étrangères, que la commune soit demanderesse ou défenderesse ;
- De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux ;

Conformément aux dispositions de l'article L 2122-23 du C.G.C.T., Monsieur le Maire devra rendre compte à chacune des réunions du Conseil municipal, des décisions prises dans le cadre des délégations consenties.

Accusé de réception en préfecture	
044-214400400-20140422-D2014-33-DE	
Date de télétransmission : 29/04/2014	
Date de réception préfecture : 29/04/2014	

➤ DE-2014/34 – Fixation des indemnités de fonction du maire, des adjoints et des conseillers délégués

Monsieur le Maire, rapporteur, expose :

« Une indemnisation destinée à couvrir les frais liés à l'exercice du mandat est prévue par le Code général des collectivités territoriales (C.G.C.T.) dans la limite d'une enveloppe financière variant selon la taille de la commune. Son octroi nécessite une délibération. Il est possible d'allouer des indemnités de fonction, dans la limite de l'enveloppe, au maire, adjoints et conseillers titulaires d'une délégation (articles L2123-23, 24 et 24-1 du C.G.C.T.). »

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L2123-20 à L2123-24-1 et R 2123-23 et considérant que la commune de CHEMERE appartient à la strate de 1000 à 3499 habitants, le Maire propose à l'assemblée de fixer l'enveloppe financière mensuelle de la manière suivante :

- L'indemnité du maire, 17 % de l'indice brut 1015,
- L'indemnité de chaque adjoint, 16,5 % de l'indice brut 1015,
- L'indemnité de chaque conseiller délégué, 5,3 % de l'indice brut 1015.

Les membres du Conseil municipal, après en avoir délibéré et voté, avec 16 voix « Pour », 1 voix « Contre » et 2 abstentions :

- de fixer le taux de l'indemnité du maire à 17 % de l'indice 1015, le taux des indemnités de chacun des 4 adjoints à 16,5 % de l'indice 1015 et le taux des indemnités de chacun des 6 conseillers municipaux titulaires d'une délégation à 5,3 % de l'indice 1015 ;
- d'attribuer ces indemnités à compter du lendemain de la date d'élection du maire et des adjoints, à savoir le 29 mars 2014.

Le tableau ci-après annexé récapitule l'ensemble des indemnités allouées aux membres du conseil municipal.

FONCTION	MONTANT MENSUEL BRUT au 29/03/2014	POURCENTAGE INDICE 1015
Maire	646,25 €	17 %
4 adjoints	4 x 627,24 €	4 x 16,5 %
6 conseillers délégués	6 x 201,48 €	6 x 5,3 %
Total mensuel	4 364,09 €	

Accusé de réception en préfecture	
044-214400400-20140422-D2014-34-DE	
Date de télétransmission : 29/04/2014	
Date de réception préfecture : 29/04/2014	

▶ DE-2014/35 – Révision générale du Plan local d'urbanisme (PLU) : Modalités de la concertation

Monsieur le Maire, rapporteur, rappelle aux membres du Conseil municipal la délibération n°2013/98 du 22 octobre 2013 prescrivant la révision générale du PLU sur l'ensemble du territoire communal conformément aux articles R 123-1 et suivants du Code de l'urbanisme et explique qu'il y a lieu de définir les modalités de la concertation.

Après avoir entendu l'exposé du maire et en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents :

- 1 D'élargir le comité « Révision du PLU » à 8 représentants locaux et de créer s'il y a lieu des sous-comités pour étudier des points précis ;
- 2 de charger ce comité « Révision du PLU » du suivi de l'étude de la révision ;
- 3 de mener la procédure selon le cadre défini par les articles L 123-7 à L 123-10, R 123-16 du Code de l'urbanisme en ce qui concerne l'association et la consultation des diverses personnes publiques ;
- 4 de fixer les modalités de concertation prévues par les articles L 123-6 et L 300-2 du Code de l'urbanisme de la façon suivante :
 - Affichage de la présente délibération pendant toute la durée des études nécessaires,
 - Mise à la disposition au public d'un registre à la mairie de CHEMERE afin que la population puisse y consigner ses observations,
 - Parution d'articles se rapportant au P.L.U. dans le bulletin municipal,
 - Article spécial dans la presse locale
 - Réunion publique avec la population,
 - Panneaux d'exposition du projet.
 - Utilisation du site Internet « www.chemere.fr »

La présente délibération sera exécutoire à compter de sa transmission au Contrôle de Légalité et de son affichage en mairie.

Accusé de réception en préfecture
044-214400400-20140422-D2014-35-DE
Date de télétransmission : 29/04/2014
Date de réception préfecture : 29/04/2014

► DE-2014/36 – Tirage au sort des jurés d'assises 2015

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal qu'en application de la loi n°78.788 du 28 juillet 1978 modifiée et du Code de procédure pénale, il lui est demandé de procéder au tirage au sort des personnes susceptibles de siéger en qualité de juré, aux assises de la Loire-Atlantique, en 2015. Leur nombre a été fixé à deux pour la commune de CHEMERE, le nombre de noms à tirer au sort devant être le triple de celui fixé par l'arrêté préfectoral.

Il est donc procédé au tirage au sort d'après la liste électorale :

Civilité	Nom	Prénom	Nom de jeune fille	Adresse
M.	MOREAU	William		38 rue de Pornic
M.	MORVILLIERS	Patrick		11 Bis rue de Pornic
M.	LOIRAT	Bernard		7 rue des Chaumes
M.	LEGRAND	Régis		28 rue de Saint-Hilaire
M.	LORIEU	Guillaume		25 rue du Béziau
M.	BOUTIN	Georges		Branche Courbe

intéressés ci-dessus énumérés, ainsi qu'au Tribunal de grande instance de NANTES.

Accusé de réception en préfecture		
044-214400400-20140422-D2014-36-DE		
Date de télétransmission : 29/04/2014		
Date de réception préfecture : 29/04/2014		

➤ DE-2014/37 – Marché à procédure adaptée (MAPA) « Travaux de réhabilitation et d'extension du magasin « Votre Marché » : Avenants

Monsieur le Maire, rapporteur, présente aux membres du Conseil municipal les projets d'avenant pour les travaux supplémentaires ou modificatifs au magasin « Votre Marché »

Lot n°2 : Charpente bois - Bardage

Fourniture et pose de pannes, couverture bac acier et raccord solin et rive gauche, pose gouttière PVC

	Montant HT	Taux de la TVA	Montant TTC
Marché initial	8 107,87 €	19,60 %	9 697,01 €
Avenant n°1	1 311,36 €	20,00 %	1 573,63 €
Nouveau montant du	9 419,23 €		11 270,64 €
marché			

Lot n°3: Etanchéité sur bac acier – Collecte EP

Suppression coiffes, solins, évacuations EP et de la réfection étanchéité toiture terrasse existante

	Montant HT	Taux de la TVA	Montant TTC
Marché initial	8 693,61 €	19,60 %	10 397,55 €
Avenant n°1	- 4 789,33 €	20,00 %	- 5 747,20 €
Nouveau montant du	3 904,28 €	20,00 %	4 685,14 €
marché			

Les membres du Conseil municipal, après avoir entendu son rapporteur en son exposé et délibéré, approuvent à l'unanimité, les avenants tel qu'ils leur sont présentés, et autorisent Monsieur le Maire à les signer.

Accusé de réception en préfecture		
044-214400400-20140422-D2014-37-DE		
Date de télétransmission : 29/04/2014		
Date de réception préfecture : 29/04/2014		

▶ DE-2014/38 – Association des Maires du Pays de Retz : Cotisation 2014

Monsieur le Maire, rapporteur, explique aux membres du Conseil municipal que la Commune de CHEMERE adhère à l'association des Maires du Pays de Retz. La cotisation pour cette année s'élève à 0,19 € par habitant, soit une cotisation totale de 446,12 €.

Le Conseil municipal, après avoir entendu son rapporteur et délibéré, décide à l'unanimité des membres présents :

- De verser la cotisation 2014 d'un montant de 446,12 € à l'association des Maires du Pays de Retz.

Accusé de réception en préfecture
044-214400400-20140422-D2014-38-DE
Date de télétransmission : 29/04/2014
Date de réception préfecture : 29/04/2014

► DE-2014/39 – Institution d'une Participation pour voirie et réseaux (PVR) – 27 rue du Moulin

Monsieur le Maire, rapporteur, expose :

« Une demande de déclaration préalable enregistrée sous le numéro DP04404014A2005 a été acceptée le 07 mars 2014 pour division d'un terrain situé au n°27 rue du Moulin en vue de construire.

Le raccordement en électricité de ce projet nécessite des travaux d'extension qui seront effectués sous la maîtrise d'ouvrage du SYDELA pour un montant de 416,00 \in H.T.

Considérant que ces travaux sont exclusivement destinés à permettre la faisabilité du projet, il vous est proposé d'instituer une participation pour voirie et réseau (PVR) pour les travaux d'extension du réseau électrique, dont la totalité du coût sera mise à la charge du bénéficiaire de l'arrêté autorisant le permis de construire une maison individuelle sur le lot divisé. »

Vu le Code de l'urbanisme et notamment ses articles L. 332-6-1-2° d), L. 332-11-1 et L. 332-11-2 :

Vu la délibération du Conseil municipal du 11 septembre 2001 instituant la participation pour voirie et réseaux sur le territoire de la commune,

Considérant que les articles susvisés autorisent à mettre à la charge des futurs propriétaires fonciers le coût des voies nouvelles ou existantes et réseaux réalisés pour permettre de nouvelles habitations,

Le Conseil municipal, après avoir entendu son rapporteur en son exposé et délibéré, décide à l'unanimité des membres présents :

- d'instituer une PVR pour les travaux d'extension du réseau électrique pour un montant de 416,00 € H.T., PVR supportée à 100% du coût réel par le pétitionnaire de la demande de permis de construire une maison individuelle,
- de donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour mener ce dossier à bien.

Accusé de réception en préfecture		
044-214400400-20140422-D2014-39-DE		
Date de télétransmission : 29/04/2014		
Date de réception préfecture : 29/04/2014		

► DE-2014/40 – Bourse au permis de conduire : Attribution

Madame Marie-Laure DAVID, rapporteuse, informe les membres du Conseil municipal qu'un dossier de demande de bourse au permis de conduire a été déposé (Dossier n°BPC 2014/1). La commission technique a émis un avis favorable à ce dossier n°BPC 2014/1 et propose d'accorder une bourse d'un montant de 700,00 € au regard de la situation du jeune.

Le Conseil municipal, après avoir entendu son rapporteur en son exposé et délibéré, décide à l'unanimité des membres présents :

- d'accorder une bourse au permis de conduire d'un montant de 700,00 € au dossier n°BPC 2014/1,
- de donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour mener ce dossier à bien.

Accusé de réception en préfecture		
044-214400400-20140422-D2014-40-DE		
Date de télétransmission : 29/04/2014		
Date de réception préfecture : 29/04/2014		

► DE-2014/41 – Maire Honoraire

Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'attribuer à Monsieur Jean-Paul LERAY, le titre de Maire Honoraire.

Il rappelle que Monsieur Jean-Paul LERAY a été, depuis juin 1995, adjoint puis maire jusqu'aux dernières élections municipales de mars 2014, ce qui représente 19 années au service de la commune de CHEMERE dont 13 en qualité de Maire et mérite donc d'être honoré.

Après en avoir délibéré, Le Conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents, de nommer Monsieur Jean-Paul LERAY Maire Honoraire.

Accusé de réception en préfecture		
044-214400400-20140422-D2014-41-DE		
Date de télétransmission : 29/04/2014		
Date de réception préfecture : 29/04/2014		

► DE-2014/42 – Médaille de l'Assemblée Nationale

Monsieur le Maire explique aux membres du Conseil municipal que la médaille de l'Assemblée Nationale peut être remise à des élus au titre de cadeau officiel par le Député. Il propose à l'assemblée d'en faire une demande pour remercier Monsieur Jean-Paul LERAY pour ses 19 années passées au service de la commune.

Après en avoir délibéré, Le Conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents, de faire une demande pour la remise de la médaille de l'Assemblée Nationale à Monsieur Jean-Paul LERAY.

Accusé de réception en préfecture		
044-214400400-20140422-D2014-42-DE		
Date de télétransmission : 29/04/2014		
Date de réception préfecture : 29/04/2014		

► DE-2014/43 – Admission en non-valeur

Monsieur le Trésorier municipal de BOUAYE a transmis un état de demande d'admission en non-valeur. Il correspond à des titres des exercices 2011 et 2013. Il s'agit de recettes qui n'ont pu être recouvrées malgré les procédures employées. Il convient pour régulariser la situation budgétaire de la commune de les admettre en non-valeur. Cet état se décline comme suit :

MOTIF DE LA PRESENTATION EN ADMISSION EN NON-VALEUR	EXERCICE CONCERNE	MONTANT
Créance minime	2011	7,30 €
Créance minime	2013	9,03 €
TOTAL		16,33 €

DECISION

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le décret n°62-1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général de la comptabilité publique,

Vu l'état de demande d'admission en non valeur n°1219270215 s'élevant à 16,33 € transmis par Monsieur le Trésorier municipal,

Le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents :

- Admet en non-valeur les titres de recettes dont les montants s'élèvent à :

ANNEE	MONTANT
2011	7,30 €
2013	9,03 €
TOTAL	16,33 €

Donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour mener ce dossier à bien.

Accusé de réception en préfecture
044-214400400-20140422-D2014-43-DE
Date de télétransmission : 29/04/2014
Date de réception préfecture : 29/04/2014

► DE-2014/44 – Vote du compte de gestion 2014 : Assainissement

Monsieur le Maire, rapporteur, expose :

« Afin de finaliser le transfert de la compétence « Assainissement collectif » à la CCCPR, je soumets à votre attention le Compte de gestion 2014 relatif au budget Assainissement de notre Receveur municipal.

Ce document laisse apparaître un résultat de clôture s'établissant comme suit :

Section d'investissement : 0,00 €
Section de fonctionnement : 0,00 €».

Le Conseil Municipal, après avoir entendu son rapporteur en son exposé et délibéré, décide, à l'unanimité des membres présents, d'approuver le Compte de gestion 2014 du budget Assainissement tel qu'il lui a été présenté.

Accusé de réception en préfecture
044-214400400-20140422-D2014-44-DE
Date de télétransmission : 29/04/2014
Date de réception préfecture : 29/04/2014

► DE-2014/45 – Dénomination de voie

Monsieur le Maire, rapporteur, informe les membres du Conseil municipal qu'ils sont sollicités pour dénommer la nouvelle voie privée du futur lotissement « Les Vignes d'Hivert » pour le compte de l'AFUL du Brandais.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents de dénommer cette nouvelle voie : Rue des Vignes d'Hivert.

Accusé de réception en préfecture		
044-214400400-20140422-D2014-45-DE		
Date de télétransmission : 29/04/2014		
Date de réception préfecture : 29/04/2014		

➤ DE-2014/46 – Désignation des délégués aux commissions de la communauté de communes Cœur Pays de Retz

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, désigne à l'unanimité des membres présents, les délégués comme suit aux diverses commissions de la communauté de communes Cœur Pays de Retz :

Tays uc RCtz.	
Développement économique	Valérie LEBLOND, Romain RUNGOAT,
	Karine FOUQUET
Aménagement de l'espace	Jacques CHEVALIER, Dominique
_	MUSLEWSKI, Valérie LEBLOND
PLH – Habitat	Virginie PORCHER, Christelle GUIGNON,
	Nicolas BOUCHER
Environnement	Philippe BRIAND, Michel GRAVOUIL,
(Collectes sélectives, déchetteries, balayage,	Jean-Marc VOYAU
hydraulique et fourrière pour animaux errants)	
Assainissement collectif et non collectif	Jacques CHEVALIER, Georges LECLEVE,
	Sabrina PENNETIER-BIGOT
Petite enfance, enfance, jeunesse	Gérard CHAUVET, Tatiana BERTHELOT,
	Sabrina PENNETIER-BIGOT
Finances et évaluation transfert de charges	Georges LECLEVE, Romain RUNGOAT,
	Jean-Marc VOYAU
Mutualisation	Georges LECLEVE, Karine FOUQUET,
	Nicolas BOUCHER
Communication	Karine FOUQUET, Virginie PORCHER,
	Marie-Laure DAVID
Secours Incendie	Philippe BRIAND
Groupe de travail centre aquatique	Georges LECLEVE
	Č

Groupe de travail siège communautaire	Michel GRAVOUIL
	Titulaire:
marchés publics	Georges LECLEVE
-	Suppléant:
	Romain RUNGOAT
Commission Accessibilité aux équipements	Michel GRAVOUIL, Christelle GUIGNON
publics	
Commission intercommunale des Impôts	
Directs	Georges LECLEVE
Syndicat mixte du SCOT	<u>Titulaire</u> :
	Valérie LEBLOND
	Suppléant :
	Georges LECLEVE
Syndicat mixte de la région de Grandlieu	
Machecoul Legé pour l'exploitation du	
CET des « 6 pièces »	Suppléant :
	Philippe BRIAND
Syndicat d'Aménagement hydraulique	
(SAH)	Jacques CHEVALIER
	Suppléant:
	Philippe BRIAND
Mission locale du Pays de Retz	Titulaire:
	Marie-Laure DAVID
Conférence de la Fédération du Pays de	
Retz Atlantique	Karine FOUQUET, Sylviane GIBET
	Suppléants:
	Jean-Marc VOYAU, Jacques CHEVALIER
Fédération du Pays de Retz Atlantique –	Valérie LEBLOND
Comité de pilotage « Tourisme »	CL : A IL CHICNON
Fédération du Pays de Retz Atlantique -	Christelle GUIGNUN
Comité de pilotage « Habitat »	C LECLEVE
Fédération du Pays de Retz Atlantique -	Georges LECLEVE
Comité de pilotage « Transport »	

Accusé de réception en préfecture		
044-214400400-20140422-D2014-46-DE		
Date de télétransmission : 29/04/2014		
Date de réception préfecture : 29/04/2014		

Madame Virginie PORCHER donne lecture des documents d'urbanisme :

DROIT DE PREEMPTION URBAIN

Année	N° dossier	Adresse du bien	Section	N°	Superficie totale	Préemption
2014	6	16 rue de SAINT-HILAIRE	F	1047p	185	non
2014	7	9 rue de la Treille	G	3147	586	non
2014	8	32 rue de la Treille	G	3119	814	non
2014	9	13 bis rue du Brandais	G	3161, 3164, 1585 et 3163	1366	non

PERMIS DE CONSTRUIRE

N°	Date dépôt	Demandeur	Adresse	Réf cad	Objet
A 1006	21/02/2014	GUERIN Jean-Yves	Le Pavillon	A 554	Piscine et local technique
A 1007	25/02/2014	MERLET Pierre	34 Rue des Genêts	G 2360, G 2968	Construction d'un garage et d'un préau
A 1008	26/03/2014	LE GALL René	La Taille aux Bouleaux	C 479	Construction d'un préau

DECLARATIONS PREALABLES

N°	Date dépôt	Demandeur	Adresse	Réf cad	Objet
A 2008	25/02/2014	MERLET Pierre	34 rue des Genêts	G 2360	Changement garage en buanderie
A 2009	10/03/2014	VRIGNON Gérard	30 rue du Breil	G 1231	Construction d'un préau
A 2010	15/03/2014	SORIN Patricia	Le Bled Mignon	C 765	Agrandissement des ouvertures existantes
A 2011	26/03/2014	LOUERAT Jacqueline	6 Impasse des Erables	F 1397	Mur de clôture
A 2012	28/03/2014	BRUNETEAU Jean-Pierre	Grand' Lande	B 382	Ravalement façade et modification des ouvertures
A 2013	31/03/2014	LE FUR Dimitri et GAGLIONE Emilie	35 rue de la Bride à Mains	G 3028	Mur de clôture
A 2014	01/04/2014	LEGRAND David et GARRIOU Kataline	1 impasse de la Motte Hiver	G 1778	Mur de clôture
A 2015	02/04/2014	SANZ PASCUAL Ludovic	12 rue de Nantes	F 498	Remplacement fenêtres et volets
A 2016	07/04/2014	GUERIN Arnaud	16 rue de la Treille	G 2512p	Mur mitoyen

Séance levée à 22 heures.

Tatiana BERTHELOT :	Sabrina BIGOT-PENNETIER :
Nicolas BOUCHER :	Anne BRUNETEAU :
Philippe BRIAND :	Gérard CHAUVET :
Jacques CHEVALIER :	Marie-Laure DAVID :
Karine FOUQUET :	Sylviane GIBET :
Michel GRAVOUIL : Excusé	Christelle GUIGNON:
Anthony LATOUCHE :	Valérie LEBLOND :
Georges LECLEVE :	Dominique MUSLEWSKI :
Virginie PORCHER :	Romain RUNGOAT :
Jean-Marc VOYAU:	